

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR STÉPHANE BROSY, DÉPUTÉ (PLR) INTITULÉE "PARKING SOUTERRAIN DE STRATE J ! QUELLE STRATÉGIE DE VALORISATION?" (N° 3063)

L'utilisation du parking du Campus Strate J ne laisse pas le Gouvernement indifférent. Il peut intervenir à ce sujet par l'entremise du conseil d'administration de la SI Campus HE – Jura SA, société propriétaire de l'immeuble et appartenant à 100 % à l'Etat. Il s'agit en l'occurrence d'une préoccupation constante et récurrente de son conseil d'administration et cela même avant l'ouverture du bâtiment.

Il faut savoir que lors de la genèse du projet de campus, la Ville de Delémont a exigé la construction d'un parking de 95 places avec une ouverture au public à prévoir selon des modalités qui restaient à définir. Ce dernier point est spécifié dans l'acte notarié de vente de la parcelle concernée. Pour parvenir à établir une convention entre toutes les parties impliquées, l'accord de tous les locataires (pour rappel HE – Arc, HEP – BEJUNE et HES – SO) et de la Ville de Delémont était par conséquent nécessaire. Depuis 2016, le conseil d'administration de la SI Campus HE – Jura SA n'a pas ménagé ses efforts pour aboutir à un partenariat. Cependant, en fin d'année 2017, alors qu'un consensus semblait s'établir, il y a eu un changement inattendu de position de la Ville de Delémont. Après analyse, elle indiquait ne plus vouloir être partenaire d'un parking public au Campus Strate J. Pour les partenaires restants, cette décision a remis en question l'accès du parking à un large public. Le conseil d'administration a alors remis l'ouvrage sur le métier et, avec les locataires, a cherché une solution tenant compte de cette nouvelle donne.

Déoulant des avis exprimés, un nouveau concept d'accès au parking a été établi par la SI Campus HE – Jura SA et pour lequel un accord des locataires se profile. Celui-ci porte sur une ouverture de ce dernier selon une notion dite « publique-privative ». Cela signifie que le parking serait ouvert à des tiers (par exemple des privés, des entreprises ou des commerces) sur la base d'une location de places de parc par abonnement avec ouverture au moyen d'un badge munis d'une puce électronique. L'ouverture totale au public n'a pas été retenue, car il serait alors impossible d'assurer la disponibilité des places nécessaires aux locataires et celles réservées aux abonnés. De plus, compte tenu des contraintes constructives et de la configuration du site, certaines places sont trop petites pour pouvoir être laissées en accès entièrement public, bien qu'elles soient conformes aux normes de construction en vigueur. Toutefois, lors de manifestations importantes dans le bâtiment, les locataires sont d'accord d'ouvrir le parking plus largement, sous certaines conditions. De son côté, le conseil d'administration œuvre pour permettre l'accès au parking lors de la location des salles de séances du rez-de-chaussée.

Pour la suite des travaux, la SI Campus HE – Jura SA va entreprendre les démarches pour introduire ce nouveau fonctionnement du parking cet automne encore. Il a déjà été retenu avec les utilisateurs de faire un premier point de situation au printemps et des modifications des éléments précisés ici ne peuvent être exclues.

Après ce préambule, voici les réponses aux questions posées.

1. Qui assure la gestion du parking ?

Suite au retrait de la Ville de Delémont, la gestion du parking est une responsabilité conjointe des locataires ainsi que du propriétaire du bâtiment. Toute décision à ce sujet nécessite un accord admis par chacun des partenaires. Il est évident que cela alourdit les prises de décision, mais la SI Campus HE – Jura SA ne peut revendiquer l'usage de places louées à des tiers.

Toutefois, il a été convenu avec les locataires que la gestion de l'ouverture du parking à des tiers « abonnés » serait attribuée à la SI Campus HE – Jura SA.

2. Quelle est la répartition des places à disposition pour les locataires ?

Les places sont réparties de la manière suivante :

- HE – Arc : 24 places.
- HEP – BEJUNE : 34 places.
- HES – SO : 16 places.
- Places réservées pour l'étage + 3 (inoccupé à ce jour) : 21 places.

3. Combien de places sont effectivement louées et occupées ?

Après la prise de position de la Ville de Delémont, le conseil d'administration a sollicité les locataires pour connaître les places réellement utilisées et nécessaires. Ainsi, pour chacun d'eux, le solde serait disponible pour une mise en location à des tiers. Voici les réponses fournies :

- HE – ARC : 15 places nécessaires, soit 9 places disponibles
- HEP – BEJUNE : 16 places nécessaires, soit 18 places disponibles
- HES – SO : 16 places nécessaires, soit aucune disponible

En tenant compte des 21 places de l'étage + 3, il y a aujourd'hui un potentiel maximal de 48 places pouvant être mises à disposition de tiers. Toutefois, lorsque l'étage 3 sera loué, ce potentiel pourrait être sensiblement réduit. A noter que la problématique des dimensions des places de parc doit également être prise compte, raison pour laquelle l'accès totalement public n'a pas été retenu à ce jour.

4. Quel est le tarif de location appliqué ?

Le tarif de location par abonnement se basera sur un tarif moyen en vigueur pour des places de parc à Delémont. Celui-ci doit encore être établi précisément en accord avec les locataires. Une fois fixé, celui-ci sera communiqué publiquement. A noter que financièrement le bénéfice net engendré par la location de ces places sera partagé entre les locataires et la SI Campus HE – Jura SA proportionnellement aux nombres de places mises à disposition.

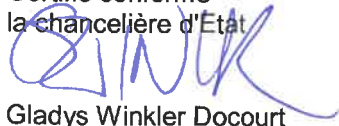
5. Comme suggéré, l'accès le samedi, le soir à d'autres utilisateurs ou lors de location de salle a-t-il été envisagé ?

Comme indiqué en préambule, le concept retenu correspond en grande partie à ces suggestions et sera introduit dès que possible.

Delémont, le 16 octobre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat


Gladys Winkler Docourt